

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 957

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 27

Supprimer les alinéas 19 à 32.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La fusion des écoles supérieures d'agronomie et vétérinaires en un seul institut risque de dégrader les niveaux de ces deux grandes disciplines très distinctes.